

BON PLAN

Pour vos trajets quotidiens domicile-travail, pensez au covoiturage !

Aléop subventionne vos trajets



Aléop Région
PAYS
de la
LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr





COVOITURER MOINS CHER AVEC ALÉOP !

Pour réaliser des économies et participer à la transition énergétique, tentez le covoiturage !

Comment ça marche ?

La Région des Pays de la Loire encourage la pratique du covoiturage^{*}, solution complémentaire à l'offre du réseau de transport régional Aléop.

Elle participe aux frais de covoiturage de vos trajets entre votre domicile et votre lieu de travail effectués en Pays de la Loire via les applis BlaBlaCar Daily, Karos, Klaxit et Mobicoop.

Et en pratique ?

En utilisant les plateformes de covoiturage, **la subvention Aléop est directement versée** au conducteur et réduit donc le coût pour le passager, **vous n'avez aucune démarche spécifique** à faire pour en bénéficier.

Exemple de gain pour un conducteur :

Léa covoiture sur un trajet de 25 Km, en transportant 3 passagers, 2 fois par jour son gain par passager transporté est de 2.50 €.

En effectuant ce trajet pendant 1 mois, à raison de 3 jours par semaine, **le conducteur gagne 180 €** (7,5€ x 2 par jour x 12 jours ouvrés).

Exemple de réduction des coûts pour un passager :

Arthur va au travail chaque jour en covoiturage, à 20 km de chez lui. Il paie seulement 0,50 cts € par trajet en covoiturage.

Si Arthur utilisait sa voiture diesel (consommation moyenne de 6.1L/100km et pour un prix du gasoil de 2€/l), il paierait 2,44 € par trajet.



Plus de renseignements sur :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-cest-aussi-le-covoiturage>

^{*}masque recommandé dans les transports